

REFERENCES	OR / FG	
	Jeudi 8 juillet 2021	
DATE DE LA REUNION	<p>PRESENTS</p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne ○ Hugo DALBY, Conseiller, Métropole de Lyon ○ Corinne SUBAI, Conseillère, Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon ○ Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD ○ Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD ○ Guillaume MATRAY, responsable administratif et financier ○ Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire ○ Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD 	<p>EXCUSES</p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne ○ Caroline LAGARDE, Conseillère, Métropole de Lyon ○ Aurélié LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne ○ Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne ○ Anne REVEYRAND, Conseillère, Métropole de Lyon ○ Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon ○ Bernard SEVAUX, Directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne ○ Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne ○ Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne ○ Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne ○ Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics
	La séance débute à 17h10	
	En présentiel	

Monsieur Stéphane Frioux vérifie le quorum : trois membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan		X	
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline		X	Madame SUBAÏ
LOIRE Aurélie		X	Monsieur DALBY
PRADELLE Laure-Emmanuelle		X	
REVEYRAND Anne		X	
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
TOTAL : 6 membres représentés	3	6	3

Points divers :

- **Validation du compte rendu du Comité syndical du 29 avril 2021** à l'unanimité
- **Point d'étape du projet d'établissement**
 - M. Giraud présente un rapide point d'étape du projet d'établissement, 3 axes structurants semblent se dessiner :
 - *Renforcer l'utilité publique de l'ENM* : être acteur d'équité (accueil du handicap, lutte contre la discrimination de genre), diversifier les publics (accroître et diversifier les dispositifs d'EAC...), être un établissement convivial et accueillant (vivre ensemble).
 - *Développer une offre en résonance avec son temps et son territoire* : Explorer de nouveaux dispositifs pédagogiques et de nouvelles esthétiques (place de la FM, espaces pédagogiques transversaux, usage pédagogique du numérique, PPES, Arts numériques), contribuer à un récit métropolitain, organiser des scènes ouvertes.
 - *Impulser une gouvernance contributive* : mettre en place de nouvelles instances de concertation, redéfinir le rôle des coordinateurs et le fonctionnement du Conseil Pédagogique, Organiser des rituels d'équipe.
 - Présentation des résultats de l'enquête réalisée auprès des usagers et des habitants par Mme Pannetier (Cf. PJ)

M. Frioux fait part d'un climat social tendu en cette fin d'année scolaire, des revendications ont été transmises le 7 juillet par l'intersyndicale.

Information du Président sur la signature de 2 conventions relatives à des partenariats pédagogiques :

- Convention entre le Centre National de la Danse et l'ENM
- Convention entre le Hot club de Lyon et l'ENM

Délibération n°2120 : Réduction des frais de scolarité 2020-2021 pour compenser la dégradation du service pédagogique résultant de l'application des protocoles sanitaires pour les élèves adultes non inscrit.e.s en 3^{ème} cycle

M. Matray expose les principes et modalités de mise en œuvre de cette compensation :

- Pour les élèves réinscrit.e.s : Il s'agira de déduire le montant à rembourser de la somme due au titre des frais d'inscription 2021-2022 (compte-tenu du montant non prélevé en juin pour les élèves concernés)
- Pour les élèves non réinscrit.e.s : Il s'agira de rembourser le montant dû au titre de la remise (compte-tenu du montant non prélevé en juin pour les élèves concernés)

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

Délibération n°2121 : Avenant au protocole financier 2021 du SMG de l'ENM – Ville de Villeurbanne pour la prise en compte du programme conduit par l'ENM dans le cadre du label « Villeurbanne Capitale Française de la Culture 2022 »

M. Giraud présente les deux projets portés par l'établissement dans le cadre de CFC 22 qui font l'objet de l'avenant. L'expérimentation inédite des « Minimix » devrait permettre de transcender temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et associer autour de projets artistiques enfants, familles et plus largement habitants et partenaires du quartier.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

Délibération n°2122 : Convention de groupement de commandes entre SMG de l'ENM et la Ville de Villeurbanne pour l'achat de prestations de nettoyage de locaux

M. Matray présente la convention visant la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le SMG relatif au marché public de prestations de nettoyage sur le patrimoine bâti.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

Délibération n°2123 : Modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM pour la mise en place du conseil d'établissement et de l'instance de concertation transversale

M. Matray précise que cette modification repose principalement sur la création d'instances de concertation dans la perspective d'impulser une gouvernance plus contributive de l'établissement.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

Projet de Délibération n°2124 : Convention entre le SMG de l'ENM et la ville de Villeurbanne pour la mise en place d'un groupe de médiation par la musique sous la forme d'ateliers pour le service Point Accueil Ecoute Jeunes rattaché à la direction de la santé publique

M. Matray présente le partenariat entre le service Point Accueil Ecoute Jeunes, la direction de la santé publique et l'ENM. La convention fixe les modalités de fonctionnement du groupe de médiation mis en place dans ce cadre.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

M. Matray présente les conventions pédagogiques donnant lieu aux délibérations 2125 à 2128
Projet de Délibération n°2125 : Convention de Partenariat artistique entre l'ENM et BAAM Productions pour l'année scolaire 2021-2022

Projet de Délibération n°2126 : Convention de Partenariat artistique entre l'ENM et la JMB compagnie pour l'année scolaire 2021-2022

Projet de Délibération n°2127 : Convention de partenariat entre le l'ENM et IGNATUB pour l'année scolaire 2021-2022

Projet de Délibération n°2128 : Convention de partenariat entre l'ENM et la cité scolaire René Pellet pour l'année scolaire 2021-2022

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ces délibérations de 2125 à 2128.

Projet de Délibération n°2129 : Mise en place de l'indemnité de fonctions itinérantes

M. Matray explique la mise en place de cette indemnité qui concernera les enseignants se déplaçant régulièrement (au moins une fois par semaine) dans le cadre de leur mission.

Projet de Délibération n°2130 : Mise en place du forfait mobilité durable

M. Matray présente les modalités de mise en œuvre de ce forfait d'un montant de 200€ par an.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

M. Giraud présente l'ensemble des évolutions, transformations et création de poste des délibérations 2131 à 2141 qui accompagnent les objectifs suivants :

- mise en place des classes préparatoires à l'enseignement supérieur
- développement des dispositifs d'éducation artistique et culturel par la création de temps pédagogiques
- mise en œuvre du projet « Capitale Française de la Culture 2022 »
- déprécarisation d'emplois à temps non complet par redéploiement de temps pédagogiques

Projet de Délibération n°2131 : Evolution quotité horaire - poste d'APEA Danse afro contemporaine n° 324 à temps non complet (40%) vers APEA temps complet (100%)

Projet de Délibération n°2132 : Evolution cadre d'emploi – poste PEA Batterie jazz n° 309 à temps complet (100%) vers un poste APEA à temps complet (100%)

Projet de Délibération n°2133 : Evolution cadre d'emploi – poste APEA Ateliers jazz n° 306 à temps complet (50%) vers un poste de PEA à temps non complet (50%)

Projet de Délibération n°2134 : Transformation de poste – poste PEA Formation Musicale n° 334 à temps complet (100%) vers PEA Formation Musicale et Culture à temps complet (100%)

Projet de Délibération n°2135 : Evolution cadre d'emploi – poste APEA Harpe n° 346 à temps non complet (50%) vers PEA à temps non complet (62,5%)

Projet de Délibération n°2136 : Evolution cadre d'emploi – poste PEA Guitare Rock n° 343 à temps complet (100%) vers APEA à temps non complet (20%)

Projet de Délibération n°2137 : Evolution quotité horaire – poste APEA Guitare Rock n° 345 à temps non complet (50%) vers APEA à temps complet (100%)

Projet de Délibération n°2138 : Evolution quotité horaire – poste APEA Batterie Rock n° 310 à temps non complet (85%) vers APEA à temps complet (100%)

Projet de Délibération n°2139 : Evolution quotité horaire – poste APEA Basse Rock n° 339 à temps non complet (85%) vers APEA temps complet (100%)

Projet de Délibération n°2140 : Création de poste d'APEA d'Intervenant Musical Minimix n° 389 à temps complet (100%)

Projet de Délibération n°2141 : Evolution cadre d'emploi – poste APEA Hautbois n° 347 à temps complet (100%) vers un poste de PEA Hautbois à temps complet (100%)

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité ces délibérations de 2131 à 2141.

Statuts – Partenariats

Projet de Délibération n°2142 : Convention occupation précaire – SMG - Théâtre de l'Iris

M. Matray explique que suite aux dommages constatés au théâtre de l'IRIS après les intempéries et afin de permettre la réalisation d'un stage du 7 au 15 juillet 2021 à l'ENM, il apparaît nécessaire d'établir une convention d'occupation précaire entre les deux parties.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

CS extraordinaire : 19 juillet à 17h – Grenier à musiques